



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 juillet 2012

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du jeudi 19 juillet 2012 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le mardi 24 juillet 2012 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 14

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM., Annie MICHEL, Sébastien ROSSI, Maximilien ZAEPFFEL, Etienne ADLOFF, Guy JACOB, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT, Philippe SCHUHLER, Olivier KEMPF,

Absents excusés : 5

Corinne HOFF qui donne procuration à Anne-Marie BELENFANT
Myriam WINKLER qui donne procuration à Philippe SCHUHLER
Jean-Marie GLEITZ qui donne procuration à Etienne ADLOFF
Pierre LEVYCKYJ
Pierre-Nicolas MERSIOL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. le maire obtient l'accord unanime du Conseil Municipal, pour ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

11. Demande de subvention du cercle St Sébastien
12. Acceptation d'un don en mobilier de la maison de retraite

ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2012 | 2 |
| 2) Chapelle Notre Dame - travaux d'urgence et décision modificative | 2 |
| 3) Attribution - marché de réhabilitation de l'ancienne synagogue en espace culturel | 3 |
| 4) Extension du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement - rue du Frankembourg | 4 |

5) Fiscalité locale - Reversement trop perçu taxe professionnelle et décision modificative budgétaire n°3	4
6) Demande de subvention de la Confrérie Saint Sébastien	5
7) Subventions de Fleurissement	5
8) Subventions pour ravalement de façades	6
9) Acquisition d'une vis de pressoir - M. Emile SCHAEFFER	7
10) Rapport annuel 2011 - sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets	7
11) Demande de subvention du Cercle Saint Sébastien	8
12) Acceptation d'un don en mobilier de la maison de retraite	8
13) Divers	8
a) Droit de préemption urbain	8
b) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	8
c) Lotissement Les Prés Fleuris - 2de tranche	8
d) La Route des Châteaux Forts d'Alsace	8
e) Gens du voyage	10

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2012

Le procès verbal du 28 juin 2012, transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

2) Chapelle Notre Dame - travaux d'urgence et décision modificative

M. le Maire salue et remercie pour sa présence, M. PIECHAUD, Conservateur régional des monuments historiques, qui donne son avis concernant l'état de la Chapelle Notre-Dame.

M. le Maire rappelle que la chapelle a été fermée au public au courant du mois de mai, au vu des risques de chute de tuiles.

M. PIECHAUD informe le Conseil Municipal que la chapelle Notre-Dame est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques et qu'aucune intervention ne peut être envisagée sans dépôt de permis de construire préalable.

Il explique que la chapelle Notre-Dame a été protégée, dès 1930, du fait de sa toiture particulière en tuiles canal, matériau et technique rarissimes en Alsace.

Il informe également le Conseil Municipal de la présence de peintures murales d'époque à l'intérieur de la chapelle, recouvertes d'un badigeon au 19^{ème} siècle.

Vu l'état actuel de la chapelle et des infiltrations, il confirme la nécessité d'une intervention rapide pour protéger l'édifice et préconise la nomination d'un maître d'œuvre, à compétence patrimoniale, chargé du suivi des travaux, avec une intervention en 2 phases :

- La 1^{ère} phase opérationnelle doit être immédiate avec pour objectifs doubles de mettre le bâtiment hors d'eau, et de rendre possible la réouverture au public
- La 2de phase qui peut être ultérieure, consiste en la restauration de la toiture

Le Conseil municipal,

Vu la nécessité de prendre des mesures de sécurisation de l'accès au public et de protection du patrimoine que constitue la chapelle Notre-Dame, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques ;

Décide, après délibération et vote,

- D'entreprendre des travaux de sécurisation de la chapelle,
- De lancer une consultation visant à retenir un maître d'œuvre dont la mission couvrira dans un premier temps la mise hors d'eau de la chapelle et dans un second temps sa restauration,
- Charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la DRAC, ainsi que des autres organismes (Conseil Général, Région, Fondation du patrimoine) pour mener à bien le dossier,
- Décide de ne pas prévoir de crédit au budget, dans l'attente d'un chiffrage du maître d'œuvre.

3) Attribution - marché de réhabilitation de l'ancienne synagogue en espace culturel

Vu la consultation du 17 avril 2012 parue dans les DNA pour tous les lots (de 0 à 18),

Suite à la décision du Conseil municipal du 29 mai 2012 de rendre les lots 0, 1 et 5 infructueux, un nouvel avis d'appel public à concurrence a été publié dans les DNA en date du 06 Juin 2012,

Par ailleurs, suite à la décision du Conseil municipal du 28 juin 2012, de rendre le lot 0 infructueux et de lancer une consultation simple d'entreprises,

- Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots comme suit

Lot		Montant en € HT	Entreprises
00	DESAMIANTAGE	22 148,40	AMIANTEKO - BERGHEIM
05	MENUISERIE BOIS	69 500,00	MEYER Jean-Yves - VILLE
13	AUDIO-VISUEL SONORISATION ET ECLAIRAGE SCENIQUE	71 952,43	MICHELSONNE
13	Tranche conditionnelle n° 1 : Sonorisation d'ambiance et d'appel	Non retenue	
13	Tranche conditionnelle n° 2 : équipement audiovisuel	14 150,00	MICHELSONNE
15	ELECTRICITE - ECLAIRAGE	133 393,37	EURO-TECHNIC
15	OPTION -alarme anti intrusion	2 942,88	EURO- TECHNIC

Charge le Maire de conclure les marchés avec toutes les entreprises retenues depuis le début de la consultation,

4) Extension du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement - rue du Frankenbourg

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau - d'eau potable - d'assainissement - transmis par le SDEA en date du 04/07/2012 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide la réalisation, dans la rue du Frankenbourg (bouclage entre la rue du Haut-Koenigsbourg et la rue du Ramstein), des travaux d'extension du réseau d'eau potable sur une longueur de 80 mètres pour un montant H.T. de 9 000 €, et du réseau d'assainissement sur une longueur de 42 mètres pour un montant H.T. de 29 000 € dans le cadre de sa compétence urbanistique.

- Demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.

- S'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la : Trésorerie du SDEA
N° de RIB 00806 G675000 0000 45

- Finance ces opérations sur le budget général 2012 de la commune.

par l'octroi d'une subvention exceptionnelle versée au SDEA

- Autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...).

5) Fiscalité locale - Reversement trop perçu taxe professionnelle et décision modificative budgétaire n° 3

La mise à jour par les services de la Direction Régionale des Finances Publiques de la codification des 5 entreprises situées en ZAE (dont la SAS ED), c'est à dire de la plate forme départementale relative aux années 2008 et 2009 a été effectuée dans le même temps qu'une vérification de la SAS ED a été réalisée.

De ce fait, la régularisation des bases imposées au rôle général a été possible suite à la délibération du 1er juin 2010 mais les rôles supplémentaires, qui ont été émis pour cette entreprise, sont entachés de la même erreur d'affectation des produits qu'il convient de corriger pareillement.

En effet, les rôles supplémentaires ont été établis sans tenir compte de l'implantation de cette entreprise en ZAE. De ce fait elle a été taxée au taux communal et intercommunal hors zone respectivement en 2008 de 10,74 et 2.77 et 2009 11,06 et 2.85 au lieu du taux unique intercommunal ZAE de 9,10 au titre de chacune des années concernées.

En conséquence, il convient à la commune de rétrocéder à la communauté de communes les sommes suivantes qui lui reviennent de droit:

- 2008 : *rappel* = 409 865 x 9,10% = 37.298 - 11.353 perçu lors de l'établissement de l'imposition supplémentaire SOIT 25.945 €
- 2009 : *rappel* = 818 547 x 9,10% = 74 488 - 23 329 perçu lors de l'établissement de l'imposition supplémentaire SOIT 51 159 €

Le Conseil municipal après délibération et vote

- Approuve le reversement à la Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg du trop-perçu de taxe professionnelle en 2008 et 2009 à hauteur de 25 945 € au titre de l'année 2008 et de 51 159 € pour l'année 2009 soit un total de 77 104,00 €
- Décide d'imputer la dépense au C/6718 (autres charges exceptionnelles sur opération de gestion)
- Vote à cet effet la modification des crédits au budget principal qui suit :

Décision modificative n° 3

Section de Fonctionnement en dépenses :

- | | | |
|------------|---|-------------|
| • C/6718 : | + | 77 104,00 € |
| • C/673 : | - | 77 104,00 € |

6) Demande de subvention de la Confrérie Saint Sébastien

La Confrérie Saint Sébastien sollicite une subvention communale pour éditer des dépliants descriptifs de la chapelle destinés aux touristes et distribués par l'Office de tourisme intercommunal.

Cette dépense était prise en charge jusqu'à présent par l'ADAC (Association pour le développement de l'Alsace Centrale).

Les frais de copie de 5000 exemplaires de ces dépliants sont chiffrés à 403,89 € HT.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention, d'un montant de 403,89 € HT.

7) Subventions de Fleurissement

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2009 validant le principe d'accorder une subvention pour encourager le fleurissement de la cité par le versement d'une somme de 0,20 € par plant de géranium (géraniums uniquement), et plafonnée à 50 € par foyer sur présentation d'une facture d'achat nominative pour l'année 2012 (la subvention représente environ 10 % de la valeur d'un plant de géranium).

Etant donné que la subvention pouvait être sollicitée par le dépôt de la facture avec RIB en mairie jusqu'au 30 juin 2012, dernier délai ;

Etant donné que les subventions accordées au c/6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) doivent figurer en annexe du budget ou faire l'objet d'une délibération précisant les bénéficiaires et le montant de la subvention,

Le Conseil Municipal décide

- d'accorder une subvention pour le fleurissement au titre de l'année 2012, pour les personnes et les montants qui suivent :

NOM	PRENOM	ADRESSE	Nbre géraniums	Montant/Subv
EARL BECK	Frédéric	4 Rue Clemenceau	90	18,00 €
BECK	Nicole	23 Rue Maréchal Foch	38	7,60 €
BOUIN	Bruno	5 Rue Saint Sébastien	14	2,80 €
CARL	André	2 Impasse de Muhlenheim	64	12,80 €
DIRRINGER	Rémy	3 Impasse de Muhlenheim	192	38,40 €
EARL Domaine DIRRINGER	Jean-Louis	5 Rue du Maréchal Foch	90	18,00 €
EARL HAASZ SILBER	Michel	18 Rue Maymatt	91	18,20 €
HAENSLER	André	1A Rue Irma Mersioll Burrus	59	11,80 €
HEGMANN	Gérard	3 Rue des Vosges	260	50,00 €
HUCHELMANN	Claude	17 Rue de l'Ortenbourg	36	7,20 €
Domaine du Tonnelier	Haulier Louis	92 Rue du Maréchal Foch	130	26,00 €
JAKOB	Philippe	4 rue de l'Eglise	46	9,20 €
JEHLE	Paul	55 Rue du Maréchal Foch	65	13,00 €
KEMPF	Robert	4 Rue des Cigognes	41	8,20 €
EARL KIRSCHNER	Laurent	26 Rue Théophile Bader	143	28,60 €
LAGACHE	Nathalie	5 Rue des Hirondelles	33	6,60 €
MULLER	Gustave	15 Rue Clemenceau	40	8,00 €
NARTZ	Michel	12 Place du Marché	228	45,60 €
RIGAL	Suzanne	9 Rue des Cigognes	37	7,40 €
SARL RUHLMANN-SCHUTZ		34 Rue du Maréchal Foch	192	38,40 €
EARL SCHAEFFER-WOERLY		3 Place du Marché	93	18,60 €
SCHURR	Irène	24 Rue Théophile Bader	24	6,60 €
	TOTAL			401,00 €

8) Subventions pour ravalement de façades

Mme SCHEPPLER et Mme MICHEL quittent la séance.

Le Conseil Municipal après délibération et vote, décide de verser les subventions, pour des demandes de subvention dans le cadre des travaux d'entretien sur immeubles d'intérêt architectural, qui ont déposées avant le 1^{er} juin, et donc pour lesquels l'ancien dispositif de subvention est appliqué :

Immeubles antérieurs à 1900 :

- Une subvention de 729 € pour le ravalement de façade de la maison sise 20 rue des Remparts appartenant à Mme Vanessa VERLOINGNE
- Une subvention de 1414,70 € pour le remplacement des tuiles ainsi que le ravalement de façades de la maison sise 19 rue Clémenceau appartenant à Mme Annie MICHEL

- Une subvention de 237,35 € pour le ravalement de façades de la maison sise 21 rue du Mal Foch appartenant à SCI la Maison Jaune - M. Gilles VIDAL
- Une subvention de 432,20 € pour le ravalement de façades de la maison sise 6 rue Saint Sébastien appartenant à M. Jean ZAEPFFEL
- Une subvention de 232,50 € pour le remplacement des tuiles de la maison sise 4 rue du Leubuhl appartenant à Mme Marthe RITTY

Immeubles de plus de 20 ans :

- Une subvention de 728,50 € pour le ravalement de façades de la maison sise 12 rue des Vosges appartenant à M. Patrick SCHEPPLER

Mme SCHEPPLER et Mme MICHEL réintègrent la séance.

9) Acquisition d'une vis de pressoir - M. Emile SCHAEFFER

M. le Maire fait part au Conseil municipal de la possibilité d'acquérir une très belle vis de pressoir en bois avec son socle, sur lequel est gravée la date de 1681, auprès de M. Emile SCHAEFFER.

Malgré plusieurs demandes d'évaluation auprès de musées, il n'a pas été possible d'obtenir de chiffrage précis de cette pièce.

Le Conseil Municipal, procède au vote,
à raison de :

- 11 voix pour l'acquisition de la vis à un prix de 1000 €
- 5 voix contre l'achat

Le Conseil Municipal demande par conséquent au Maire de contacter M. SCHAEFFER et de lui proposer d'acheter sa vis de pressoir pour la somme de 1000 €.

10) Rapport annuel 2011 - sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le rapport du SMICTOM est transmis aux conseillers municipaux avec la présente invitation.

Mme Christiane SCHEPPLER déléguée de la Communauté des Communes auprès du SMICTOM commente le rapport et précise que le SMICTOM a une nouvelle fois été récompensé des labels QUALITRI et QUALIPLUS, attestant de ses performances, entre autres, dans

- La transparence vis-à-vis des usagers
- les bonnes conditions de travail du personnel
- Le pilotage de ses services

et rappelle qu'un effort reste à fournir pour faire diminuer le volume de nos déchets, ce dernier, après une baisse durant 3 années, ayant à nouveau augmenté en 2011.

Le rapport du SMICTOM ne fait l'objet d'aucune remarque particulière de la part des conseillers municipaux.

11) Demande de subvention du Cercle Saint Sébastien

Le Président du Cercle Saint Sébastien sollicite une subvention suite à l'acquisition de barres asymétriques indispensables à la pratique des gymnastes filles.

L'investissement s'est élevé à 3 275,84 € TTC et le Cercle St-Sébastien a perçu une subvention de 1 637,93 € du Département.

Le Conseil municipal après délibération et vote,

Décide de verser une subvention d'un montant de 330 € (soit environ 10 %).

12) Acceptation d'un don en mobilier de la maison de retraite

La Maison de retraite de Dambach-La-Ville a décidé de faire don à la Commune d'un coffre en bois.

Le Conseil Municipal, décide après délibération et vote, d'accepter ce don.

13) Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune de Dambach-La-Ville n'a pas fait valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Vente des Consorts REEB à MM Johan et Florian VERNIER de l'immeuble bâti sis 6 place du Marché d'une superficie de 247 m²

b) Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

La loi de Finances pour 2012 a institué un nouveau mécanisme de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

A ce titre, et selon le mode de répartition de droit commun, la Commune de Dambach-La-Ville devra verser un montant de 11 363 €.

La Communauté des Communes du Bernstein et de l'Ungersberg devra verser la somme de 8 109,00 €.

Ce nouveau dispositif sera mis en place à compter de 2012.

c) Lotissement Les Prés Fleuris - 2de tranche

La SAREST est en train de démarrer la seconde tranche du lotissement « les Prés Fleuris ».

Un plan prévisionnel de cette dernière est projeté au Conseil Municipal.

d) La Route des Châteaux Forts d'Alsace

Le Conseiller Municipal, Etienne ADLOFF, expose que, dans la lignée de « la Bürgerstrasse », route des Châteaux renommée qui traverse la Tchécoslovaquie

et l'Allemagne, une route des Châteaux Forts d'Alsace est en train de se constituer. Il a assisté aux réunions de mise en œuvre de ce projet.

20 sites bas-rhinois sont retenus parmi lesquels : Wissembourg, Lembach, Le château du Lichtenberg, La Petite Pierre, Lorentzen, Château des Rohan, Strasbourg, Rosheim, Obernai, Le Mont St Odile, Boersch, Andlau, Dambach-La-Ville (cité médiévale), Châtenois/Scherwiller, avec pour finir le château du Haut-Koenigsbourg.

Les retombées attendues sont importantes en terme de fréquentation, ce qui devrait dynamiser les filières touristiques, hôtelières et de la restauration.

Ce projet aura un coût pour chaque Commune qui y prendra part : signalétique à mettre en place et participation annuelle située aux alentours de 2500 € pour la 1^{ère} année.

Un salarié à temps plein sera recruté pour gérer le dossier.

e) Gens du voyage

Un groupe de gens du voyage, évangélistes, constitué d'une soixantaine de caravanes - a voulu s'installer sur des terrains privés du ban communal de Dambach-La-Ville, situés entre Dieffenthal et Dambach-La-Ville, le lundi 23 juillet 2012.

Le locataire exploitant la parcelle était présent à leur arrivée et s'est opposé à leur installation.

La situation entre les 3 exploitants agricoles présents et les gens du voyage s'est très vite envenimée. L'adjoint Michel DIETRICH, ainsi que les maires de Dambach-La-Ville et Dieffenthal, sur place, ont dû faire appel aux forces de l'ordre.

La brigade de gendarmerie mobile est intervenue et un agriculteur, blessé, a été évacué par les pompiers en direction de l'hôpital.

Les gens du voyage ont finalement décidé de retourner à EPFIG, leur lieu de départ, pour la journée.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT